

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 27 juillet 2015 à 19 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillers MM. Robert A. Laurence, Paul M. Normand et Paul Dumoulin ainsi que le directeur général M. Martin Houde.

### Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **15-07-711 Adoption de l'ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 27 juillet 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

#### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande d'arbitrage / Convention collective / Syndicat des pompiers du Québec, section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation / Désignation d'un représentant
3. Mandat / Services professionnels juridiques / Recours en mandamus / 9268-0354 Québec inc. / C.S. Beauharnois n° 760-17-003915-157
4. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-31 / Réaménagement de l'intersection des rues des Aubépines et Chopin
5. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-28 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie
6. Adoption de second projet avec changement / Règlement n° 1275-233 / Réduction du rapport plancher/terrain / Classe d'usages « Commerce urbain (C2) » / Augmentation de la marge avant minimale et maximale / Zone C2-716 / Secteur de l'intersection du boulevard Harwood et de la route De Lotbinière
7. Adoption de second projet / Règlement n° 1275-234 / Contenants de dons caritatifs
8. Adoption de second projet / Règlement n° 1275-235 / Autorisation / Usage « Commerce de gros de pièces et accessoires de véhicules automobiles » / Zone I1-131 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
9. Période de questions
10. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**15-07-712 Demande d'arbitrage / Convention collective / Syndicat des pompiers du Québec, section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation / Désignation d'un représentant**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la convention collective des pompiers (Syndicat des pompiers du Québec, section locale Vaudreuil-Dorion) est venue à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que de nombreuses rencontres avec les représentants du Syndicat ont été tenues depuis juin 2013;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ces rencontres, une entente de principe a été conclue entre le Syndicat et la Ville le 2 juin 2015;

CONSIDÉRANT que cette entente de principe a été rejetée à plus de 90 % par les pompiers lors d'une assemblée syndicale tenue le 5 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que le comité de négociation du Syndicat demeure composé des mêmes membres;

CONSIDÉRANT que les négociations, à la suite de ce rejet, sont maintenant dans une impasse;

CONSIDÉRANT que les représentants patronaux au comité de négociation recommandent, en conséquence, de déférer le dossier à l'arbitrage;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'arbitrage a été déposée au ministère du Travail du Québec en vertu de l'article 97 du Code du travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner cette demande d'arbitrage de différend et de mandater un avocat pour y représenter la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit entérinée la demande déposée le 21 juillet 2015 par M<sup>e</sup> Gérard Caisse, de la firme Bélanger Sauvé, au ministre du Travail du Québec de déférer à l'arbitrage le différend concernant le renouvellement de la convention collective des pompiers;

QUE M<sup>e</sup> Caisse soit mandaté afin de représenter la Ville dans le cadre de l'arbitrage.

« ADOPTÉE »

**15-07-713 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours en mandamus / 9268-0354 Québec inc. / C.S. Beauharnois n° 760-17-003915-157**

CONSIDÉRANT le recours en dommages et en mandamus intenté par 9268-0354 Québec inc. contre la Ville dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le numéro 760-17-003915-157;

CONSIDÉRANT la résolution 15-06-524 accordant à M<sup>e</sup> Marc-André LeChasseur le mandat de représenter la Ville dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que l'assureur de la Ville a décidé de prendre en charge la partie du recours relative à la réclamation en dommages;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de confier au procureur de son assureur la portion du recours relative au mandamus;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE M<sup>e</sup> André Ramier, de la firme Prévost Fortin D'Aoust, soit mandaté afin de représenter la Ville pour la partie du dossier précité relative au mandamus;

ET QUE soit abrogée la résolution 15-06-524;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-07-714 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-31 / Réaménagement de l'intersection des rues des Aubépines et Chopin**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de réaménagement de l'intersection des rues des Aubépines et Chopin, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 juillet 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-31;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages Vaudreuil Ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de réaménagement de l'intersection des rues des Aubépines et Chopin, et ce, pour un montant de 49 381,76 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-31;

QUE ces travaux ainsi que, s'il y a lieu, les ordres de changement dûment autorisés, soient financés par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-07-715 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-28 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie, dix soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 juillet 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-28;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Construction inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie, et ce, pour un montant de 156 540,32 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-28;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

|      |               |   |            |
|------|---------------|---|------------|
| DE : | 02-370-00-959 | (Quote-part CIT)                        | 150 000 \$ |
| À :  | 03-200-00-721 | (Trans. act. invest. – Infrastructures) | 150 000 \$ |

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-07-716 Adoption de second projet avec changement / Règlement n° 1275-233 / Réduction du rapport plancher/terrain / Classe d'usages « Commerce urbain (C2) » / Augmentation de la marge avant minimale et maximale / Zone C2-716 / Secteur de l'intersection du boulevard Harwood et de la route De Lotbinière**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 juillet 2015 un premier projet de règlement portant le n°1275-233 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 27 juillet 2015 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-233 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de réduire le rapport plancher/terrain pour un usage de la classe d'usages « Commerce urbain (C2) » et modifier la grille des usages et normes de la zone C2-716 dans le but notamment d'augmenter la marge avant minimale et maximale »

soit adopté avec changement, soit l'ajout du paragraphe suivant à l'article 2 :

« 3. *par l'ajout, à la ligne « Dispositions particulières – Application spécifique – Article(s) 3.2 », de la note de référence « .7 » relative aux projets intégrés; »*

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

**15-07-717 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-234 / Contenants de dons caritatifs**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 juillet 2015 un premier projet de règlement portant le n°1275-234 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 27 juillet 2015 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-234 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**15-07-718 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-235 / Autorisation / Usage « Commerce de gros de pièces et accessoires de véhicules automobiles » / Zone I1-131 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 juillet 2015 un premier projet de règlement portant le n°1275-235 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 27 juillet 2015 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-235 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser l'usage  
« Commerce de gros de pièces et accessoires de véhicules automobiles » de la  
classe d'usages Commerce de transport (C4) dans la zone I1-131 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est  
identique au premier.

**« ADOPTÉE »**

**15-07-719 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du  
Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

**15-07-720 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 35 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier